

colonie de la couronne et une colonie autonome est que le gouverneur général d'une colonie autonome se conduit d'après l'avis de ses ministres responsables. Depuis un siècle, en Grande-Bretagne, jamais un premier ministre n'a demandé une dissolution qui lui ait été refusée. J'ajouterai que depuis la Confédération, en 1867, jamais un premier ministre n'a conseillé une dissolution qui n'ait été acceptée. Est-il aucune question constitutionnelle en jeu?

**M. CLARK:** Nous n'avons jamais eu un usurpateur.

**Le très hon. MACKENZIE KING:** Nous en avons certainement un maintenant dans la personne du premier ministre, qui est plus ou moins un usurpateur expert. Le problème que nous avons à résoudre concerne toutes les parties de l'empire britannique, et c'est à cause de ma loyauté à cet empire "et de la foi que j'ai en lui", que j'assume cette attitude. Ce n'est que par l'admission que l'empire britannique est fondé sur le gouvernement responsable de chacune des colonies autonomes et de la mère patrie qu'il peut survivre, et c'est pourquoi je sens qu'à l'heure actuelle nous devons voir à ce que le principe du gouvernement responsable soit pleinement respecté. Dans le moment, nous avons à cœur les intérêts non seulement du Canada mais de l'Afrique du Sud, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de Terre-Neuve, de l'Etat libre d'Irlande, des Indes et des Iles Britanniques elles-mêmes.

**M. CANTLEY:** Et aussi des Etats-Unis.

**Le très hon. MACKENZIE KING:** Non, pas les Etats-Unis. Cela montre une fois de plus jusqu'où va l'ignorance de mon honorable ami. Les Etats-Unis ont une toute autre forme de gouvernement, et une étude sommaire des institutions comparatives ne nuira pas à mon honorable ami de la droite. Je ne veux pas occuper beaucoup plus longtemps l'attention de la Chambre. . .

**Des VOIX:** Continuez.

**Le très hon. MACKENZIE KING:** Oui, je vais poursuivre. Je veux m'expliquer clairement afin qu'il n'y ait aucune erreur au sujet de mon attitude à l'égard de Son Excellence le Gouverneur général et le conseil que je lui ai donné. Je prie les honorables députés d'écouter bien attentivement ce que je vais leur dire.

Je pense que Son Excellence le Gouverneur général a cru sincèrement que le premier ministre actuel pourrait administrer les affaires du pays d'une manière convenable et conforme aux traditions britanniques et aux prin-

[Le très hon. Mackenzie King.]

cipes reconnus du gouvernement responsable; et, fort de cette conviction, Son Excellence a, sans doute, demandé au premier ministre actuel s'il était prêt à accepter le pouvoir dans ces circonstances. Maintenant, si le très honorable député peut démontrer au pays, s'il a pu le faire à la Chambre, qu'il le peut, après ce que nous avons constaté et ce que nous laisse voir ce soir ce soi-disant ministère, alors je dirai que le jugement de Son Excellence à cet égard est digne d'approbation et au-dessus de tout reproche. Mais j'ajouterai ceci,—et le tout est sujet à certaines observations que je ferai tout à l'heure,—s'il arrivait que nous ayons une autre séance de la nature de celle que nous avons eue aujourd'hui, alors que les délibérations de la Chambre sont dirigées par des ministres qui n'ont pas même prêté serment comme tels, il serait temps, à mon sens, que Son Excellence se demandât sérieusement si le très honorable député, qui a assumé la tâche de terminer les travaux de la session, remplit ses engagements. Et s'il n'a pas réussi, je le répète, le devoir incombe au présent premier ministre de retourner auprès de Son Excellence, au lieu d'attendre que Son Excellence le fasse appeler, afin de relever le Gouverneur général de l'écrasante responsabilité qu'il porte sur ses épaules dans le moment. C'est le devoir du très honorable premier ministre; je le répète, de retourner sans délai auprès du représentant de Sa Majesté pour faire savoir à Son Excellence qu'il a tenté de terminer le travail de la session, mais qu'il se trouve en face d'une situation impossible. Vu que le Parlement siège encore, et se trouve dans l'impossibilité de diriger les affaires d'une manière qui aidera à maintenir le respect et l'estime que méritent les institutions parlementaires et qu'en conséquence, il prie Son Excellence de le dégager de la responsabilité d'agir plus longtemps en qualité de conseiller de la couronne. Il appartiendra alors à Son Excellence de dire quelle marche nous suivrons. Mais, tant que le Gouverneur général n'aura pas eu l'occasion d'intervenir et que je ne me serai pas rendu compte de l'attitude qu'il adoptera en conséquence de cette démarche, je n'ai pas l'intention pour ma part de critiquer la constitutionnalité de la marche que Son Excellence a suivie jusqu'aujourd'hui. Je doute fort qu'il soit possible d'exposer la situation d'une façon plus claire.

Maintenant, puis-je revenir encore une fois sur la situation en face de laquelle nous nous trouvons? Tout à l'heure, j'ai demandé à mes amis de la droite si aucun d'eux a prêté le serment d'office. Or, pas un des ministres intérimaires ne l'a prêté. Je leur ai demandé de quelle façon ils ont été nommés aux fon-